

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA
SUISSE NORMANDE**

15, rue de Condé
14220 THURY-HARCOURT

Réunion de Bureau du 18 Mars 2010
Date de la Convocation : 09 Mars 2010

L'An Deux Mille Dix le 18 Mars à 14 H 30, le Bureau légalement convoqué s'est réuni au Centre d'Hébergement du Traspy à THURY-HARCOURT, sous la convocation et la Présidence de Monsieur Paul CHANDELIER.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Paul CHANDELIER, Monsieur Joseph PITEL, Monsieur Roger TENCE, Monsieur Jean VANRYCKEGHEM, Monsieur Jean SUARD, Monsieur Guy BIZET, Monsieur Gérard VALENTIN, Monsieur Jean-Claude LECLERC, Monsieur Pierre BRISSET, Madame Claudine COURVAL, Monsieur Sylvain MOREL Monsieur Michel LETRIBOT, Monsieur Jacques COLLIN, Monsieur Alain LIARD.

ABSENTS EXCUSES :

Madame Janine KUC.

Monsieur Roger TENCE est nommé Secrétaire de séance.

Le Président fait le point sur différents dossiers :

1) ADGENE

Au sujet du projet ADGENE, le Crédit bail a été revu et le terme ramené à 12 ans afin d'éviter des frais d'actes supplémentaires. De plus, la pompe de refoulement qui devait rentrer dans le financement du projet ADGENE, fera partie de l'aménagement du réseau d'assainissement qui incombe au service assainissement de la Commune.

2) BIOCOMBUSTIBLES

Une rencontre avec les dirigeants de Biocombustibles est prévue afin de faire le point sur le relogement de cette Société, après le démantèlement des locaux MERITOR.

3) BATIMENT MERITOR DE BEAUVOIR

Avant la démolition des bâtiments, il y aura lieu de faire le point du matériel et mobilier qui pourraient être vendus aux Communes.

Un groupe de travail est nommé parmi les Membres du Bureau :

- Monsieur Joseph PITEL ;
- Monsieur Jean VANRYCKEGHEM ;
- Monsieur Sylvain MOREL ;
- Monsieur Jacques COLLIN ;
- Monsieur Guy BIZET ;
- Monsieur Alain LIARD ;
- Monsieur Roger TENCE.

a) Approbation du Compte Rendu du 18 Février 2010

Le compte-rendu de la dernière réunion de Bureau est adopté à l'unanimité.

b) Financement des projets en cours, réponse des Services Bancaires

Par courrier en date du 26 Février 2010 et du 13 Janvier 2010, des services bancaires ont été consultés afin de leur demander la meilleure offre concernant trois projets :

- 1) L'atelier relais ADGENE (600 000 Euros)
- 2) Les travaux du centre d'Hébergement (95 000 Euros)
- 3) La rénovation des bassins du Centre Aquatique (1 000 000 Euros).

Les propositions suivantes ont été obtenues et soumises à la Commission des Finances du 17 Mars 2010, soit :

Atelier Relais ADGENE, (600 000,00 Euros sur 15 ans, par tranche de cinq ans)

Services Bancaires	Périodicité	Taux	Echéance	Frais de dossier
Crédit Agricole	Trimestrielle	2,65 %	12 151.48 Euros	200. Euros
Caisse d'épargne	Trimestrielle	2,85 %	12 324.38 Euros	600. Euros
Crédit Mutuel	Trimestrielle	3,85 %	15 775.00 Euros (Capital constant avec remb dégressif)	Néant

Travaux Centre d'Hébergement, (95 000.00 Euros sur 12 ans)

Services Bancaires	Périodicité	Taux	Echéance	Frais de dossier
Crédit Agricole	Trimestrielle	3.34 %	2 410.36 Euros	100. Euros
Caisse d'épargne	Trimestrielle	3.42 %	2.421.32 Euros	100. Euros
Crédit Mutuel	Trimestrielle	3.75 %	2 466.87 Euros	Néant

Rénovation des Bassins, (1 000 000 Euros sur 20 ans)

Services Bancaires	Périodicité	Taux	Echéance	Frais de dossier
Crédit Agricole	Trimestrielle	3.81 %	17 918.22 Euros	300. Euros
Caisse d'épargne	Trimestrielle	4.07 %	18 330.31 Euros	1000 Euros
Crédit Mutuel	Trimestrielle	3.95	18 139.47 Euros	Néant

Il est demandé de proposer le Crédit Agricole à condition de voir avec cette Banque la possibilité de disposer des fonds selon la nécessité et de ne pas dépasser le taux proposé qui est considéré comme un taux maximum.

Il est rappelé l'Etat de la dette au 31 Décembre 2009

	capital restant dû au 31/12/09	Date de fin	Montant de l'annuité 2010	Montant de l'annuité 2011	Montant de l'annuité 2012	Montant de l'annuité 2013	Montant de l'annuité 2014	Montant de l'annuité 2015	Montant de l'annuité 2016	Montant de l'annuité 2017
Général voiries locales (588 000 €) CRCA	436 270,24	2020	51 537,88	51 537,88	51 537,88	51 537,88	51 537,88	51 537,88	51 537,88	51 537,88
Général Charte Paysagère (13 500 €) CRCA	2 850,04	2010	2 899,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Général voirie Tournebu (30 489,80€) CRCA	3 894,86	2011	3 278,84	819,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Général voirie Acqueville (30 489,80 €) CE	5 400,29	2011	2 827,76	2 827,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Général Tracteur (49 000 €)CE	43 166,70	2016	7 197,50	8 163,38	7 916,30	7 669,20	6 871,10	6 580,18	1 172,09	0,00
OM (38112,25 €) CRCA	21 171,22	2016	3 578,92	3 578,92	3 578,92	3 578,92	3 578,92	3 578,92	3 578,92	0,00
Piscine (652 265,60 €) AUXIFIP	113 453,39	2011	68 984,76	51 738,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Piscine (540 000 €) CRCA	540 000,00	2021	65 721,64	65 721,64	65 721,64	65 721,64	65 721,64	65 721,64	65 721,64	65 721,64
Piscine FCTVA (397 000 €) CRCA	397 000,00	2024	39 953,20	39 953,20	39 953,20	39 953,20	39 953,20	39 953,20	39 953,20	39 953,20
Industrie (37 500 €) CRCA	7 916,58	2010	8 053,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	1 571 123,32 €		254 032,78 €	224 341,24 €	168 707,94 €	168 460,84 €	167 662,74 €	167 371,82 €	161 963,73 €	157 212,72 €
prévisions d'emprunt Centre d'hébergement (95 000.00)		2022	4 820.72	9 641,44	9 641,44	9 641,44	9 641,44	9 641,44	9 641,44	9 641,44
Prévisions d'emprunt Industrie Adgène (600 000.00)		2025	24 302.96	48 605,92	48 605,92	48 605,92	48 605,92	48 605,92	48 605,92	48 605,92
Prévisions d'emprunt piscine bassins (1 000 000.00)		2030	35 836.44	71 672,88	71 672,88	71 672,88	71 672,88	71 672,88	71 672,88	71 672,88
Total	1 571 123.32 €		318 992.90 €	354 261,48 €	298 628,18 €	298 381,08 €	297 582,98 €	297 292,06 €	291 883,97 €	287 132,96 €

Pour ces trois emprunts il y a lieu de donner les précisions suivantes :

- 600 000.00 Euros pour le projet ADGENE, l'annuité à hauteur de 48 605.92 sera prise en charge par ADGENE dans le cadre d'un crédit Bail.
- 95 000.00 Euros pour le centre d'hébergement 9 641.44 Euros est le même montant d'annuité que précédemment.
- 1 000 000.00 Euros pour les travaux de rénovation des bassins, représente une annuité de 71 672.88, le financement pourrait être financé par tiers :
 - 1/3 d'économie sur le fonctionnement
 - 1/3 de recettes supplémentaires
 - 1/3 pris en charge par le budget général.

c) Création d'un Budget Annexe : zones d'activités communautaires assujettis à la TVA

Les acquisitions, les échanges de terrains ainsi que les travaux de démolition et d'aménagement dans les zones d'activités, notamment Beauvoir, nécessitent une visibilité des comptes et un assujettissement à la TVA, de ce fait il y a lieu de créer un Budget annexe qui pourrait s'appeler : "zones d'activités communautaires".

Pour le moment cette zone est la zone de Beauvoir, mais selon le besoin, il y aurait la possibilité d'avoir des zones supplémentaires.

d) Comptes Administratifs 2009

Il est donné lecture des comptes administratifs 2009, budget par budget, chiffres qui correspondent aux comptes de gestion de la Trésorerie. (*voir détail en annexe*)

Comptes qui seront soumis au vote du prochain Conseil Communautaire.

e) Budgets Primitifs 2010

Il est donné lecture des projets de budgets primitifs 2010, (*voir détail en annexe*)

Comptes qui seront soumis au vote du prochain Conseil Communautaire.

f) Conseil et Assistance pour la souscription des contrats d'assurance de la Communauté de Communes

A la demande des membres du bureau et conformément au code des marchés publics, obligeant les collectivités à lancer une consultation d'assurances, contact a été pris auprès d'un bureau conseil en assurances, ayant des références auprès de collectivités voisines.

Ce cabinet propose pour un coût de 3500 Euros d'effectuer les missions suivantes :

- 1) La mise en place des contrats complets et adaptés aux besoins de la collectivité,
- 2) La mise en œuvre des règles prévues au code des marchés publics
- 3) Définition d'une véritable politique d'assurance.
- 4) Simplicité de la gestion des contrats par les services.

Les Membres du Bureau autorisent le Président à signer les contrats, il est prévu de négocier avec cette Société une proposition plus intéressante pour le S.I.S.

g) Communication

-Nouveau logo

L'existant

L'identité visuelle de la CCSN est aujourd'hui symbolisée par l'image rassurante de la Suisse Normande et de ses petits villages nichés à flanc de colline. Aux pieds de ceux-ci s'écoule l'Orne qui trace un large sourire pour indiquer qu'il y fait bon vivre.

L'objectif

Au delà de l'image sympathique qui cadrerait parfaitement avec la compétence tourisme (et donc surtout avec l'office de tourisme), le logo actuel ne véhicule aucun message sur l'action, les services et les projets de l'intercom. Et pourtant, ils sont nombreux et souvent méconnus. L'objectif du changement de logo est donc d'afficher la dynamique engagée par le conseil communautaire en trouvant une image moderne, suffisamment simple et épurée pour être déclinable et parfaitement reconnaissable.

Le choix proposé

- > Le logo proposé conserve les couleurs (vert et bleu) propres au caractère verdoyant du territoire et à l'Orne qui le parcourt.
- > Il traduit le rayonnement de la CCSN sur l'ensemble des communes qui la compose.
- > Résolument moderne, il symbolise tout autant un service existant comme l'EPN que les projets d'avenir.

- > La simplicité du logo doit permettre de le décliner sur tout support que ce soit en couleur, en niveaux de gris ou en aplat blanc sur un fond existant.
- > La terminologie "communauté de communes" a été mise plus en avant que celle de "Suisse Normande" afin de renforcer l'aspect identitaire de la collectivité qui doit se dissocier de l'office de tourisme et montrer qu'elle propose bien davantage de services. Il ne faut pas oublier que les habitants de la CCSN constituent le cœur de cible des actions de communication de l'intercom.
- > Certains y verront peut-être un satellite, d'autres un panneau solaire, d'autres encore le rayonnement... L'avantage de sortir du figuratif est d'interpeller et de laisser chaque faire sa propre interprétation. C'est de cette manière qu'il s'inscrira le plus durablement dans l'inconscient et la mémoire collective.

Il est décidé de retenir ce logo qui sera l'emblème de notre Communauté.

h) Aquasud Nouveaux tarifs Balnéo et mise en place d'un point de vente de produits dérivés

TARIFS

Il est proposé de fixer les tarifs de la façon suivante, soit :

REFERENCES	PU HT	PU TTC	PV HT	PV TTC CONSEILLE	PV AQUASUD	MARGE BRUTE TTC	
MINI MILK	0.33	0.35		0.60	0.80	0.45	
ROCKET	0.50	0.53		1.20	1.20	0.67	
SOLERO ANANAS	0.62	0.65		1.50	1.70	1.05	
TWISTER	0.94	0.99		1.60	1.70	0.71	
CALIPPO POUSS POUSS	0.96	1.013		1.60	1.70	0.69	
LE MIKO ESQUIMAU	0.48	0.51		1.20	1.20	0.69	
CALIPPO SHOTS	1.44	1.52		2.00	2.00	0.48	

CORNETTO	1.03	1.09		1.90	2.00	0.91	
SOLERO	1.23	1.30		1.90	2.00	0.70	
CORNETTO ENIGMA	1.23	1.30		2.10	2.30	1.00	
MAGNUM SIMPLE	1.24	1.31		2.20	2.30	0.99	
MAGNUM TEMPTATION	1.43	1.51		2.50	2.50	0.99	

Il est demandé pourquoi la marge n'est pas la même pour les différents produits ?

Monsieur VANRYCKEGHEM : le calcul a été fait par rapport aux arrondis.

Récapitulatif des différents tarifs à appliquer pour la régie (onglets à faire apparaître sur caisse):

1 ongles : glace à 0.80€

1 ongles : glace à 1.20€

1 ongles : glace à 1.70€

1 ongles : glace à 2.00€

1 ongles : glace à 2.30€

1 ongles : glace à 2.50€

Les boissons seront mises en place à partir de Juillet, une proposition de tarif sera proposé (certainement 1€ la boîte de 33cl)

FREQUENTATION AVRIL-SEPTEMBRE

(base 2009)

AVRIL : 4800

MAI : 3464

JUIN : 2923

JUILLET : 8344

AOUT : 7967

SEPTEMBRE : 3543

TOTAL : 31 041

PRIX MOYEN D'UNE GLACE : 1.79 €

MARGE MOYENNE DEGAGEE : 0.78€

TAUX DE TRANSFORMATION : 50%

MOIS D'ACTIVITE	QUANTITES VENDUES	CHIFFRE D'AFFAIRE TTC	MARGE DEGAGEE
AVRIL	2400	4296	1872
MAI	1732	3100	1350
JUIN			
JUILLET	1461	2615	1140
AOUT	4172	7467	3254
SEPTEMBRE	3983		
	1771	7129	3106
		3170	1381
Total	15 519	24 607	10 722

Investissement de départ :

2 conservateurs : 0

1 distributeur de glace italienne : 0

10 parasols : 0

Table + chaises (2011) : 0

Stock de départ : 700 €

Caisse enregistreuse : 200 €

Chalet : 3000 €

Réfrigérateur boisson : 300 €

NOUVEAUX ONGLETS POUR ENTREE

PISCINE

POUR LA BALNEO :

Actuellement la balnéo n'est accessible que sur les ouvertures publics

A 4€ pour la balnéo seule (bracelet rose)

A 8€ pour la balnéo + piscine (bracelet jaune)

Le contrôle se fait avec un système de bracelet

SUGGESTIONS : Elargir les horaires de balnéo sur les créneaux activités durant les périodes scolaires de la façon suivante :

Le Lundi : de 11 h à 13h30

Le Mardi : de 11 h à 13h30

Le Mercredi : de 9h15 à 12h

Le Jeudi : de 11h à 13h30

Le Vendredi : de 16h à 19h

Le Samedi : de 9h à 12h

Le tarif serait de 4€ : plus besoin de bracelet puisque aucun accès bassin possible
Quant aux ouvertures publics toujours un tarif de 8€ à l'unité mais la possibilité de prendre un abonnement BALNEO/PISCINE 10 entrées à 70 € soit l'accès piscine à 3€. Nous mettrons toujours un bracelet aux utilisateurs.

OBJECTIF : développer l'espace balnéo insuffisamment exploité

QUELQUES CHIFFRES : En 2009

BALNEO SEULE : 1064

BALNEO + BASSIN : 1387

D'autre part, suite aux demandes de notre clientèle, une fontaine à eau aurait toute sa place dans cet espace. Installation effectué par le fournisseur (sur le réseau d'eau actuel). Le coût de la redevance mensuelle : 30 € pour un engagement de 48 mois (entretien bi-annuel compris)
Coût pour l'achat : 600 € plus 30 € de filtre (à changer régulièrement) et 120€ de maintenance annuelle (2 passages)

AFIN D'AVOIR DES STATISTIQUES COHERENTES et AUSSI D'AVOIR LA POSSIBILITE DE FAIRE DES PROMOTIONS PONCTUELLES :

Un onglet : **Entrée gratuite piscine pour parrainage**

Entrée gratuite balnéo pour parrainage

Séance gratuite activités pour parrainage

Entrée gratuite piscine (promo)

Entrée gratuite balnéo (promo)

Entrée cadeau pour lot tombola CCSN

Séance gratuite activités pour récompenser cliente fidèle (par exemple à chaque renouvellement de carte 10 séances)

Entrée visiteurs gratuite

TOUTES CES DEMANDES DE TARIFS ET D'AJOUT D'ONGLET SONT APPLICABLES AU 1^{ER} AVRIL 2010

i) Aquasud Convention d'exploitation de distributeurs automatiques de boissons et autres produits (convention SOLEMCO)

La Société SOLEMCO met à disposition des usagers de la piscine des distributeurs automatiques de boissons et autres produits (boissons chaudes, confiserie, sandwiches, ... etc).

La Communauté autorise l'installation de ces appareils et en contrepartie la Société SOLEMCO versera une participation de 20 % pour les boissons chaudes, 30 % pour les confiseries et les boissons fraîches.

Le Président est autorisé à signer cette convention.

j) Mise en place d'une réunion d'information des Maires et Secrétaires de Mairie sur les thèmes suivants :

Spanc , Réforme de la TP, Point info 14, passeports biométriques, E.P.N.

Il y aura la possibilité de demander à Monsieur Pascal ALLIZARD d'assister à cette réunion pour donner des précisions sur les futures finances de nos Collectivités après la décision de l'abandon de la Taxe Professionnelle.

k) Compétence Scolaire

Monsieur VALENTIN fait le point de l'étude sur la prise de compétence Scolaire et propose que dès maintenant la Communauté prenne en charge les frais de transports des enfants qui vont à la piscine.

Les Délégués présents favorables à cette proposition proposent que ce projet soit soumis au prochain Conseil Communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 H 30.

Le Président de la
Communauté de Communes

Paul CHANDELIER

La prochaine réunion de Bureau est prévue le Jeudi 29 Avril 2010 à 14 H 30.